



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2022

Étaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Valentin TELLECHEA, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Patricia VIALLE, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN.

Excusés : Christiane URKIA-MARTIN, Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Patricia VIALLE), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Beñat ARLA), Myriam COULOUMIERS (donne pouvoir à Aurélie BELASCAIN).

Secrétaire de séance : Jacqueline Peigneguy

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 39-2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : M. Alain PARIOLEAU

M. Alain PARIOLEAU indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires pour le budget principal de la Commune en section de fonctionnement et d'investissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

<i>FONCTIONNEMENT</i>			
Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
61551 (011) : Entretien et réparations sur biens mobiliers	10 000,00 €		
6156 (011) - Maintenance	5 000,00 €		
6411 (012) : Personnel titulaire	15 000,00 €		
657363 (65) : Microcrèche	53 589,03 €		
023 - Virement à la section d'investissement	- 83 589,03 €		
Total dépenses	- €	Total recettes	- €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2182 - immobilisations corporelles	51 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	- 83 589,03 €
276358 (041) - opérations patrimoniales	37 154,09 €	168758 (041) - opérations patrimoniales	37 154,09 €
2313 - Nouvelle école	365 410,97 €	1641 - emprunts	1 000 000,00 €
		1321 - Subventions d'investissement reçues	- 500 000,00 €
Total dépenses	453 565,06 €	Total recettes	453 565,06 €

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2022 approuvant le budget primitif de la commune pour l'année 2022 et celle du 03 octobre 2022 adoptant la décision modificative n° 1 de l'exercice budgétaire 2022 pour le budget principal,

Vu l'avis favorable de la commission générale en date du 12 décembre 2022,

Compte tenu de ce qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : D'ADOPTER la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2022 pour le budget principal telle que détaillée dans le tableau figurant dans la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 19 décembre 2022

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ

